



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

CNSAD - Conservatoire nationale d'art dramatique

Question écrite n° 16487

Texte de la question

M. Michel Larive attire l'attention de M. le ministre de la culture sur le sort du CNSAD. M. Christian Benedetti, acteur, metteur en scène et directeur du Théâtre-Studio à Alfortville, a attiré à juste titre son attention sur le sort du CNSAD. Le Conservatoire national d'art dramatique, qui était autrefois également conservatoire de musique, a vu passer dans ses murs l'histoire de la musique, du théâtre et du cinéma français depuis 1784. Seule la restauration l'a fermé du fait de son implication révolutionnaire. La liste des actrices et acteurs, des artistes qui y ont travaillé, s'y sont révélés et épanouis, de Sarah Bernard à Louis Jouvet, d'Antoine Vitez à Hector Berlioz, est trop impressionnante et trop longue pour être ici développée. Outre son histoire, ce bien représente incontestablement un intérêt patrimonial, architectural et artistique exceptionnel et cohérent qui a suscité une démarche en vue de son classement aux Monuments historiques en 2011. Comment penser autrement quand on parle, entre autres, de l'ensemble cohérent du grand escalier Art déco, du vestibule et du salon d'honneur, de la salle Louis-Jouvet et de l'ensemble Berlioz dont son propre bureau, des fresques et peintures qu'il contient ? Or le Gouvernement envisage de vendre ce bien à la découpe. Votre prédécesseure avait déclaré : « Le loto du patrimoine vient compléter l'action du ministère de la culture ». On ne comprend pas le sens de cette assertion si ce projet se réalise. On ne peut impunément vendre tout ce qui fait l'histoire de la France, et particulièrement son histoire culturelle et artistique. Avec les milliers de pétitionnaires de « Rue du conservatoire », qui se félicitent de la création de La Cité du Théâtre en 2022, il demande que ce bâtiment exceptionnel soit classé et non bradé à ceux qui font du m2 parisien leur affaire spéculative. Il demande également que ce bâtiment, dont la vocation artistique est inscrite dans ses murs, conserve une destination culturelle. Il lui demande de lui indiquer sa position sur ce dossier.

Texte de la réponse

Le projet de Cité du Théâtre constitue une opération stratégique et emblématique qui permettra l'émergence d'un des lieux-phares du théâtre en Europe, répondant aux besoins de trois opérateurs majeurs du spectacle vivant : le Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD), le Théâtre de l'Odéon et la Comédie-Française. Le Conservatoire, situé dans le 9e arrondissement de Paris, est soumis à de fortes contraintes immobilières et à des risques importants en termes de sécurité depuis de nombreuses années. Pour mémoire, le projet de déménagement du CNSAD doit beaucoup à l'énergie de Claude Stratz, qui a longuement travaillé et failli aboutir à une implantation de l'école sur le site de la Villette. Par la suite, Daniel Mesguich a été à l'origine d'une nouvelle étude sur le sujet, étude qui visait à surélever l'actuel bâtiment et à creuser sous lui. Cette piste séduisante a été poursuivie à l'arrivée de l'actuelle directrice Claire Lasne, mais l'analyse approfondie qui a suivi a fait apparaître un risque fort d'effondrement du bâtiment, déjà fissuré par une première élévation, ne laissant ainsi aucune chance à ce dispositif. À la suite d'un accident très grave en 2014, une enquête diligentée par le Comité d'hygiène et de sécurité de l'école en a identifié les causes, dont la non-adaptation des lieux à l'activité. Seulement deux salles permettent un travail de création : elles sont ainsi très sollicitées. La même année, un diagnostic fonctionnel des équipements existants a été réalisé et a défini les besoins en matière de surface. Différents scénarios ont été imaginés. Seule la construction d'un nouvel établissement permet de satisfaire les

besoins pédagogiques de la formation des acteurs. La surface actuelle du lieu (4 475 m²) est insuffisante pour permettre le bon fonctionnement de l'établissement. La multiplicité des salles de petit format génère un dysfonctionnement majeur et nécessite de prévoir des espaces adéquats, plus vastes. En effet, sur le site actuel, aucune salle de cours ne permet de réunir une promotion entière, ni ne possède d'espace annexe de rangement qui permettrait d'y stocker mobiliers ou matériels en fonction des nécessités. Dans le cadre de la Cité du théâtre, le programme proposé permet d'augmenter les surfaces mises à disposition du CNSAD de 40 %, soit 6 300 m² regroupant notamment : 2 salles de 200 places, une salle de 100 places et 15 salles d'enseignement entre 40 m² et 160 m², un ensemble de bureaux, des ateliers, etc. La vente d'une partie du bâtiment actuel a été envisagée dès le début de ce projet, comme il l'avait été en 2004, pour des raisons financières, et parce que la vie de l'école sur deux sites n'a pas été souhaitée, sauf pour les activités précises de la création de spectacles et de la recherche en art qui se déroulent dans le théâtre historique. La cohérence des espaces et la qualité des décors encore en place ont conduit le ministère à protéger au titre des Monuments historiques certaines parties du CNSAD, dont seule la salle de spectacle est classée depuis 1921. Cette inscription récente concerne des parties remarquables de ce bâtiment, en l'occurrence : la salle Louis Jouvet, le vestibule, l'escalier d'honneur et le salon d'honneur. Une étude de « sécabilité » du bâtiment a également été réalisée. Elle laisse une partie des salles qui jouxtent le théâtre à la jouissance du Conservatoire. Cette inscription partielle n'impliquera aucune procédure particulière en cas de « sécabilité » de l'édifice. L'objectif premier de ce déménagement est donc d'améliorer les conditions d'accueil des étudiants du CNSAD et du public, compte tenu du manque d'espace auquel l'établissement est confronté et de l'état général du bâtiment en matière de sécurité. Sans déménagement, le Conservatoire actuel devrait nécessairement fermer ses portes à court terme. Le théâtre du Conservatoire, classé aux Monuments historiques, restera la propriété de l'État. Cette partie du bâtiment ne fera l'objet d'aucune cession et a vocation à rester dédiée aux activités du CNSAD. La Ville de Paris a classé l'immeuble en « constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif », en excluant ainsi une cession à caractère spéculatif.

Données clés

Auteur : [M. Michel Larive](#)

Circonscription : Ariège (2^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16487

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 février 2019](#), page 1022

Réponse publiée au JO le : [9 février 2021](#), page 1141